

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 11 FEVRIER 2022 - 20 HEURES 30

Présents : André RAYMOND, Daniel MONTY, Eric ROUJON, Dominique DELCROS, Arnaud PONSONNAILLE, Jean-Bernard PERRET, Jean-Claude ROUSSET.

Absents excusés : Madeleine GLEIZE, Maryse RICHARD, Elisabeth BOUNIOL-GIRARD, Thierry MONTEIL.

Président de séance : André RAYMOND

Secrétaire de séance : Arnaud PONSONNAILLE

*Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue,
et remercie les conseillers municipaux de leur présence.*

TRAVAUX DANS LES FORETS SECTIONALES

Le Maire informe le Conseil Municipal que les Services de l'ONF, gestionnaires des forêts sectionales de la commune de Palhers, a programmé des travaux d'entretien sur une parcelle de la forêt de Palhers/Gimels en 2022.

Ces travaux consistent au nettoyage, dégagement manuel et dépressage de régénération résineuse sur la parcelle n° 13 d'une superficie de 1,5 hectare.

Le montant estimatif des travaux est de 3 660 € HT

M. le maire indique que ces travaux sont susceptibles de recevoir une subvention de 50 % de la part du Conseil Départemental de la Lozère.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide d'entreprendre ces travaux et sollicite une aide auprès du Département de la Lozère.

POURSUITE DES TRAVAUX EGLISE DE BRUGERS

Les travaux de restauration intérieure de l'Eglise de Burgers sont à présent terminés.

Après le règlement complet des factures, le décompte définitif de la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine laisse apparaître un excédent de 4 919,23 €.

En accord avec l'association « Les Amis de Burgers », M. le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser cette somme pour restaurer les enduits extérieurs de la chapelle à la chaux de manière traditionnelle. Des devis vont être demandés en ce sens.

Il est également prévu d'entreprendre la restauration du Retable (16^{ème} siècle) qui était jusqu'à présent entreposé dans la sacristie de l'Eglise. Une expertise et une estimation financière pour la restauration de ce meuble ont été demandées auprès d'une entreprise spécialisée.

Pour aider au financement de cette opération, il sera demandé des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région Occitanie.

CONTRATS TERRITORIAUX 2022 / 2025

Comme indiqué lors de la réunion du Conseil Municipal précédente la commune de Palhers va signer un contrat avec le Conseil Départemental qui fixera les règles d'attribution de subventions par le Département pour nos projets communaux pour les 4 années à venir.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet d'aménagement du village de Prades.

- *Enfouissement des réseaux secs*
- *Elargissement du chemin CR4 avec un enrochement de soutènement*
- *Création d'un réseau d'eau pluviale dans la traversée du village*
- *Décaissement général de la voirie avec réfection de la couche de roulement en enrobé*
- *Déplacement de la croix accompagné d'un aménagement spécifique*
- *Aménagement d'un petit espace vert*

Le montant total des travaux estimé par les services de Lozère ingénierie s'élève à 89 530 € HT
Ces travaux seraient subventionnés par le Département à hauteur de 35 %.

Un complément de subvention sera également demandé auprès de l'Etat (DETR)

Le conseil municipal approuve les propositions du Maire et décide d'inscrire ce dossier dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.

CONSOLIDATION ET SECURISATION DE LA VC N°1 A LA SORTIE DE BRUGERS QUI MONTE AU TRUC DU MIDI

Suite à la démolition d'une grange qui menaçait de s'effondrer en bordure de la voie communale n°1 à la sortie de Brugers, en direction du Truc du midi, il va être nécessaire d'entreprendre des travaux de consolidation et de sécurisation du chemin par la construction d'un mur de soutènement. Compte tenu de la configuration des lieux et la nature du terrain très argileux, il va être demandé, dans un premier temps, une étude géologique du secteur pour déterminer la nature des travaux à entreprendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures 30.

